

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 5 décembre 2024 à 19h00 au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* est présente, madame le maire, Hélène Boulanger. Mesdames les conseillères Isabelle Plante, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire sont présentes en vidéoconférence.

Madame la conseillère France Cloutier est absente.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière. Monsieur Gravel et madame Lafleur sont en présentiel.

**1.0 Ouverture de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024**

Madame le maire, Hélène Boulanger ouvre la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2024 à 19 h 00 après constatation du quorum.

---

**2.0 Signification de l'avis de convocation**

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 à 19h00 conformément à l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 26<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024**
  - 2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
  - 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024**
  - 4. ADMINISTRATION**
    - 4.1. Adoption – Règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités
    - 4.2. Adoption – Règlement R-231-2024 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025
    - 4.3. Adoption – Règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée
    - 4.4. Adoption – Règlement R-233-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal
  - 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024**
-

### **3.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2024 tel que proposé.

*Résolution 2024-12-05-3.0*

---

### **ADMINISTRATION**

#### **4.1 Adoption - Règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et que le projet de règlement R-230-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** le règlement n° R-230-2024 « Règlement modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités » soit adopté par le conseil.

*Résolution 2024-12-05-4.1*

---

#### **4.2 Adoption - Règlement R-231-2024 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par la conseillère madame Shawna Doucet et que le projet de règlement R-231-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE** le règlement n° R-231-2024 « Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025 » soit adopté par le conseil.

*Résolution 2024-12-05-4.2*

---

#### **4.3 Adoption - Règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et que le projet de règlement R-232-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

**QUE** le règlement n° R-232-2024 « Règlement concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée » soit adopté par le conseil.

*Résolution 2024-12-05-4.3*

---

**4.4 Adoption - Règlement R-233-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par la conseillère madame Shawna Doucet et que le projet de règlement R-233-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** le règlement n° R-233-2024 « Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal » soit adopté par le conseil.

*Résolution 2024-12-05-4.4*

---

**5.0 Période de questions**

Il n'y a pas de question.

**6.0 Clôture et levée de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger, lève la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 à 19 h 06.

*Résolution 2024-12-05-6.0*

---

---

Hélène Boulanger  
Maire

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière